

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 24 mars 2022

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

-----  
Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

07 mars 2022

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires** : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE

24 mars 2022

**Suppléants** : Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHÉRITIER, Isabelle SOIRAT suppléante de Jean-Marc MORETTI, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

**Pouvoirs :**

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Claire GRANGER a donné pouvoir à Eric BARDET  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Christophe THORIN a donné pouvoir à François FROMET

**N°13.2022**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Joël DEBUIGNE, Corinne GARCIA, Claire GRANGER, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Administration Générale –  
Désignation des représentants  
des collectivités et des  
établissements publics aux  
commissions consultatives  
paritaires B et C - Modification**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée  
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé

Marie-Pierre BEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Président rappelle que les règles de composition, d'élections et de fonctionnement applicables aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et des établissements publics sont applicables aux commissions consultatives paritaires.

Aussi, le Président rappelle les articles 3 et 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

L'article 3 énonce que les représentants des collectivités et des établissements publics cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

L'article 5 énonce, quant à lui, que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaire.

Le Président rappelle que les textes préconisent une parité femmes/hommes de 40%.

Au regard des récentes élections municipales, pour la commune de Meusnes, et de la fin du mandat électif de madame Carole ROUSSEAU, il y a lieu de procéder à son remplacement, par Madame Michèle AUGÉ, dans les instances suivantes :

#### CCP CATEGORIE B

Titulaires (3)	Suppléants (3)
Eric MARTELLIERE Maire-Adjoint de Le Controis en-Sologne – Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre	Catherine LHÉRITIER Maire de Valloire-sur-Cisse
Jean Marc MORETTI Maire de Villerbon	Françoise PLAT Maire de Seigy
Annick BARRÉ Maire-Adjointe de Cellettes	<b>Michèle AUGÉ</b> <b>Maire d'Herbault</b>

#### CCP CATEGORIE C

Titulaires (6)	Suppléants (6)
Eric MARTELLIERE Maire-Adjoint de Le Controis- en-Sologne – Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre	Michèle GAUTHIER Maire-Adjointe de Selles-sur-Cher
Jean Marc MORETTI Maire de Villerbon	Françoise PLAT Maire de Seigy

.../...

Philippe AGULHON  
Maire de Millancay

Alexandre AVRIL  
Maire de Salbris

Cécilia NAUCHE  
Maire de Houssay

François BORDE  
Maire de La Chapelle-Vendômoise

Annick GOINEAU  
Maire de Mareuil-sur-Cher

**Michèle AUGÉ**  
**Maire d'Herbault**

Didier HEITZ  
Maire de Saint-Dyé-sur-Loire

Pascal HUGUET  
Président de la Communauté de  
Communes Beauce-Val-de-Loire

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, s'agissant de la désignation des membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés, les nouvelles compositions des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) B et C, comme présentées ci-dessus,
- de dire que ces nouvelles compositions prendront effet à compter du caractère exécutoire de cette délibération,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 24 mars 2022

Publié ou notifié le : 28 mars 2022  
Exécutoire le : 28 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

  
  
Eric MARTELLIERE

Le Président,

  
  
Eric MARTELLIERE